



La guidance/gestion budgétaire



Qu'est-ce qu'une guidance budgétaire ?

Il s'agit d'une forme d'aide sociale qui a pour objectif d'aider la personne à accroître la maîtrise de son budget.

Les objectifs poursuivis sont, entre autres :

- Améliorer les conditions d'existence et le bien-être et/ou éviter une plus grande précarité
- Apprendre à gérer un budget
- Responsabiliser
- Prévenir le surendettement
- Redresser et stabiliser la situation financière



En pratique :

Le CPAS offre 2 possibilités de suivis :

1. La guidance budgétaire

Il s'agit d'un suivi mensuel par une assistante sociale afin de vous aider dans la mise en équilibre de votre budget. Vous gardez alors vos comptes bancaires actifs et restez seul maître de vos revenus et paiements. Le rôle de l'assistante sociale sera de vous guider dans vos choix, de vous informer des priorités du budget et des aides envisageables.

2. La gestion budgétaire

Il s'agit d'un suivi avec compte bloqué. Le CPAS ouvre 3 comptes bancaires dont vous êtes titulaire (compte guidance, compte épargne et compte retrait) et gère vos revenus et les paiements de vos charges. Cet accompagnement provisoire vise l'apprentissage de la gestion quotidienne de votre budget en vue de retrouver votre autonomie.

Pour ces 2 types de suivis, votre collaboration est primordiale.

Comment introduire la demande ?

En vous adressant au service social général ou au service de médiation de dettes.

Attention, avant toute ouverture de guidance/gestion budgétaire, la participation à l'atelier « gestion du quotidien » sera demandée.

L'atelier gestion du quotidien

Atelier préalable et obligatoire dans le cadre d'un suivi en guidance/gestion budgétaire.

Il se compose de 10 séances à raison d'une par semaine.

3 modules par an sont actuellement organisés.

Cet atelier a pour but d'informer et de sensibiliser à une meilleure gestion du budget en prenant en compte les notions de charges prioritaires, d'épargne, de bien-être, de nourriture saine et équilibrée, d'hygiène et d'économies d'énergie.

Le but est de permettre à toute personne de retrouver une autonomie et le confort nécessaire à la dignité humaine dans son quotidien.

A l'issue de cet atelier, une évaluation est faite entre vous et l'assistante sociale qui vous conseillera alors sur le type d'aide la plus adéquate dans votre situation personnelle.